

République Française.  
Département du Cantal.  
Commune de Naucelles.

### REUNION du 12 Mars 2019.

**Nombre de membres: 19. En exercice: 19. Présents: 14 Représentés: 4**  
**Date de convocation: 05/03/2019.**

Le douze Mars deux mil dix-neuf, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian POULHES, maire.

#### Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Michel ARRESTIER, Céline ARSAC, ~~Hélène BACHELERY, Bernard CHALIER~~, Marie-Christine CLUSE, Corinne FALIES, ~~Muriel FALISSARD, Marjorie FREYSSAC~~, Christian GASTON, Evelyne LADRAS, Michel LAVAL, ~~Marie MALROUX~~, Jacky MARGE, Jean-Philippe MONCANIS, Jacques MURATET, Christian POULHES, Jean-Pierre REYT, Christine TOUZY, Patrick VISI.

**Absent excusé** : Hélène BACHELERY, Bernard CHALIER, Muriel FALISSARD, Marjorie FREYSSAC, Marie MALROUX

**Pouvoirs** : Hélène BACHELERY à Jean-Philippe MONCANIS, Bernard CHALIER à Christian GASTON, Muriel FALISSARD à Corinne FALIES, Marie MALROUX à Jacky MARGE

Michel ARRESTIER a été élu secrétaire.

#### Adoption du P.V. de la séance du 19 Février 2019

*Les élus de l'opposition décident d'enregistrer le Conseil suite à une visite à la Préfecture. M. le Maire signale que c'est une action inutile. Il rappelle que la police du conseil municipal est assurée par le Maire et que s'il devait être décidé d'enregistrer les séances, l'investissement en reviendrait à la commune*

Vote : (dont 4 pouvoir(s)) Abstention : 0 voix - Contre : 3 voix - Pour : 15 voix

### Enfance, culture, information, relations extérieures

#### Tour du Cantal pédestre : édition 2019 : intervention de Mme Florence COMBELLES

*Mme COMBELLES explique que pour que le Tour passe par Naucelles, il suffit d'adhérer à l'association pour un montant de 200€. Ce montant sert à payer l'assurance, le caméraman. Une vente de DVD a ensuite lieu et un DVD est donné aux communes qui accueillent.*

#### Rapatonadas édition 2019

*Mme ARSAC fait le bilan de l'année écoulée. Les rapatonadas 2019 ont eu lieu le 11 novembre 2018 avec une conteuse. Cette année, nous aurons le choix du sujet.*

*M. MONCANIS signale que c'est plus facile quand la communication est supportée par un tiers comme Hibernarock.*

*M. le Maire signale qu'il faut trouver des sommes au budget pour les deux manifestations pour le balisage et le dé-balisage. Il faudra voir avec le Comité d'animation.*

### **Education, solidarité**

*M. GASTON fait un rapide compte-rendu de la réunion sur le PEDT réuni début Mars. Un bilan des différentes communes a été effectué. Suite à un tour de table, seule la commune de Crandelles a souhaité passer à la semaine de 4 jours. Les autres ont voulu rester à 4.5 jours avec conservation des TAP.*

*M. GASTON souhaite également informer le conseil que suite au passage de la DDCSPP, quelques remarques au niveau de l'administratif ont été faites.*

*Mme TOUZY signale que le service rendu aux enfants est bon et que les tarifs n'ont pas évolué depuis des années.*

### **Finances, administration générale, sports**

*M. le Maire rappelle que le Conseil du 19 Février dernier avait pour but de porter 3 projets au Fonds Cantal Solidaire.*

*Le Conseil a délibéré sur 2 délibérations et a pris une délibération de principe pour 2021 pour laquelle nous n'avons pas de chiffrage. Ce chiffrage a été obtenu le 7 Mars. Ces travaux auront pour but de supprimer le réseau aérien*

### **2019– 022- Demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2021 (annule et remplace 2019 – 021):**

Monsieur le Maire expose au Conseil les nouvelles conditions de soutien du Conseil Départemental au titre de la programmation 2019 – 2021 du Fonds Cantal Solidaire à remettre au 15 Mars 2019. Il propose au Conseil de retenir, en lien avec le Syndicat d'Electrification du Cantal :

- Participation aux travaux d'enfouissement du réseau basse tension aux abords de l'Avenue Henri Mondor en réponse aux objectifs de maîtrise de consommation énergétique : **26 000 € HT**
- Fonds de concours communal pour les travaux d'Eclairage Public sur l'Avenue Henri Mondor et ses abords : **52 000.00 € HT**
- Fonds de concours communal pour les travaux coordonnés d'enfouissement des réseaux téléphoniques sur l'Avenue Henri Mondor et ses abords : **18 000.00 € HT**
- Fonds de concours communal pour la maîtrise énergétique de l'Eclairage Public sur le lotissement de la Montagne du Claux : **30 000.00 € HT**

Soit, montant HT de la part communale : **126 000.00 € HT**

Fonds Cantal Solidaire 30% du montant HT : 37 800.00 €

Région Opération Bourg-Centre 30 % du montant HT: 37 800.00 €

DETR 2021 20% du montant HT : 25 200.00 €

Autofinancement ou emprunt : 25 200.00 €

Vote : (dont 4 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

## **2019 -023 – Demande de subvention au titre de l'opération Bourg-Centre 2019-2021 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil les nouvelles conditions de soutien du Conseil Régional au titre de la programmation 2019 – 2021 de l'opération « Bourg-Centre » Il propose au Conseil de retenir, en lien avec le Syndicat d'Electrification du Cantal :

- Participation aux travaux d'enfouissement du réseau basse tension aux abords de l'Avenue Henri Mondor en réponse aux objectifs de maîtrise de consommation énergétique : **26 000 € HT**
- Fonds de concours communal pour les travaux d'Eclairage Public sur l'Avenue Henri Mondor et ses abords : **52 000.00 € HT**
- Fonds de concours communal pour les travaux coordonnés d'enfouissement des réseaux téléphoniques sur l'Avenue Henri Mondor et ses abords : **18 000.00 € HT**
- Fonds de concours communal pour la maîtrise énergétique de l'Eclairage Public sur le lotissement de la Montagne du Claux : **30 000.00 € HT**

Soit, montant HT de la part communale : **126 000.00 € HT**

Région Opération Bourg-Centre 30 % du montant HT:	37 800.00 €
Fonds Cantal Solidaire 30% du montant HT :	37 800.00 €
DETR 2021 20% du montant HT :	25 200.00 €
Autofinancement ou emprunt :	25 200.00 €

Vote : (dont 4 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

*M. le Maire précise que le dossier LEADER sera défendu le 9 Avril.*

## **2019 – 024- Création d'une salle à l'usage des séniors en lien avec les projets portés par le Centre social de la Vallée de l'Authre-Demande de financement LEADER**

Monsieur le Maire présente :

### **Le projet :**

Cette salle sera le support d'un dynamique du bien vieillir qui sera développée grâce à l'intervention du centre social intercommunal de la Vallée de l'Authre dans le cadre de ses différents projets en direction de la population des seniors. Le CISVA est un centre social Hors les murs fonctionnant de façon éclatée ; un centre social allant vers les territoires et chargé d'animer les différentes salles des communes qui le composent. Au dernier recensement INSEE (population par tranche d'âge 2015), les 60 ans et plus représentent une moyenne de 9% à 15% (suivant les communes) de la population totale. En conséquence, le Centre Social de la Vallée de l'Authre souhaite désormais développer des actions à destination de cette population. Des actions sont déjà réalisées sur le territoire depuis plusieurs années prémices de la mobilisation sur le volet sénior :

- ACTIONS ENGAGEES AVEC LA MAISON DE RETRAITE DU TERRITOIRE  
Mise en place d'atelier mémoire et équilibre en maison de retraite  
Mise en place d'un atelier Intergénérationnel dans le cadre des TAP

## - ACTIONS ENGAGEES AVEC LES HABITANTS DU TERRITOIRE

**Mise en place de séances de cinéma** Cette action co-construite avec les clubs des aînés permet de rompre l'isolement et de proposer des moments de convivialité (qui peuvent être partagés avec des scolaires). La particularité de la structure est d'amener le cinéma dans les salles communales et d'animer ainsi le territoire contractuel. En 2018, une action en partenariat avec le CLIC (Centre local d'Information et de Coordination gérontologique) du bassin d'Aurillac et l'ARSEPT Auvergne (Association Régionale Santé Education et Prévention sur les Territoires) a été réalisée afin de recenser les attentes des plus de 60 ans : « Un ciné échanges » a été proposé le mardi 2 octobre 2018 à 14h30 à la salle des activités de Jussac (« La fleur de l'âge », un film de Nick QUINN)

A la suite de cette diffusion, un échange entre le CLIC, l'ARSEPT et le centre social a eu lieu afin de discuter des actions de prévention possibles et souhaitées par les participants.

Suite au dépouillement d'un questionnaire diffusé auprès des seniors, une rencontre a eu lieu le 12/02/19 entre le CLIC, l'ARSEPT et le CSIVA. Elle a permis de mettre en place une programmation adaptée au + de 60 ans sur l'ensemble du territoire permettant la lutte contre l'isolement mais aussi le maintien de l'autonomie.

### Déclinaison du projet « seniors » pour les années 2019 et 2020

- ✓ **Conférence nutrition** « bien manger à tout âge » : vendredi 3 mai à 14h30 à la salle polyvalente de Reilhac. Sera suivi par **un atelier cuisine** (10-12 personnes), la date n'est pas encore fixée. 10h à 14h avec préparation du repas. (possibilité de faire deux groupes). Les inscriptions se feront à partir de la conférence et auprès du centre social.
- ✓ **Conférence et atelier** : Avec la nutritionniste, diététicienne Léonie Cuvelier. (Pôle santé équilibre Aurillac 04 71 63 77 80).
- ✓ **Ateliers mémoire** « la mémoire en éveil » : au buron de Naucelles, 20 séances. Débuteront le mardi 8 octobre et dureront jusqu'en avril 2020. Le mardi de 10h00 à 11h30. Inscription auprès du centre social. Animé le CLIC.
- ✓ **Séniors au volant** : deux séances théoriques vendredi 13 et 20 septembre à la salle des activités de Jussac, 14h00 17h00.. Sera suivi d'une séance de conduite pratique. Possibilité de transport mini-bus centre social.
- ✓ **Breïn-up** : nouvelle outil de l'ARSEPT avec 5 séances sur différents thèmes. Sera sur Marmanhac Laroquevieille à partir de juin.
- ✓ **Cap bien-être** : à Crandelles

L'ensemble de cette programmation sera renforcée par la mise en place d'un atelier informatique et la formation d'une bénévole et d'un salarié du centre social en 2019. L'ensemble de ces actions nécessite des salles adaptées sur le territoire. La réalisation d'une salle séniors sur Naucelles doit donc permettre de conforter l'ensemble de ce projet global en renforçant les animations proposées. Cette salle sera réalisée en concertation avec le centre social et les aînés afin de correspondre aux attentes.

Une cuisine pédagogique, un point accès internet ainsi qu'un espace détente extérieur devrait permettre de développer et de favoriser de nouvelles actions répondant aux besoins du territoire.

La salle pourra accueillir, en plus des animations développées par le centre social, les partenaires qui développent des actions de prévention et de lutte contre l'isolement en direction des seniors : le CLIC, l'ARSEPT, La Mutualité Française, l'ASED, La Maison de

l'Autonomie, (sur le volet information et maintien à domicile). La présence en extérieur du boulodrome favorisera l'organisation d'activités physiques douces pour les seniors

### **Impact social de l'action :**

4 éléments peuvent être ressortis :

- Le projet permet de conforter les services de proximité pour les 280 seniors (de + de 75 ans) de la commune de Naucelles et contribue ainsi au maintien à domicile.
- Il permet aux ménages les plus modestes d'économiser sur les frais de carburant,
- Il contribue à créer du lien social
- Il présente un caractère intergénérationnel qui est renforcé par la présence du Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'AUTHRE à proximité.

### **Un village senior en projet :**

La création d'un "village" seniors est à l'étude à proximité sur un terrain communal à proximité immédiate du projet. Contact en cours avec Polygone pour la création de logements adaptés à échéance de 2 à 3 ans. Une dizaine de T2 T3... En pavillon rdc ou intermédiaire.

### **Le coût du projet HT :** 106 100 € répartis ainsi :

Travaux de rénovation de bâtiment	106 100, 00 €
-----------------------------------	---------------

### **Le plan de financement de l'opération :**

- |                        |              |
|------------------------|--------------|
| ○ Leader :             | 84 880, 00 € |
| ○ Commune de Naucelles | 21 220, 00 € |

<b>Total:</b>	<b>106 100, 00 €</b>
---------------	----------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Valide l'ensemble des éléments présentés,
- Autorise Monsieur Christian POULHES, Maire, à signer tous actes et engager toutes demandes sur cette question
- Sollicite une aide du programme LEADER du Pays d'Aurillac d'un montant de 84 880, 00 euros au titre de la sous-mesure 19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux.

Monsieur le Maire indique que dans le cas où l'aide FEADER finalement programmée engendrerait une nécessité d'augmenter le montant d'autofinancement sur le projet, une nouvelle délibération devrait être prise avant l'engagement comptable du FEADER. Pour éviter cela, le Conseil Municipal prévoit une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel.

Vote : (dont 4 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

### **2019 - 025 - Admissions en non-valeur 2019: Budget communal**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Monsieur le Trésorier d'Aurillac Banlieue informe la commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvable et introuvables malgré les recherches.

Le tableau ci-dessous concerne l'admission en non-valeur de titres de recette pour un montant global de 374.20€

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

ANNEE	TITRE	MONTANT	OBJET
2018	R 171-33	7.20	Impayé cantine-garderie scolaire
2017	R 166-39	20.80	Impayé cantine-garderie scolaire
2017	R 160-52	25.12	Impayé cantine-garderie scolaire
2017	R 169-55	18.84	Impayé cantine-garderie scolaire
2018	R 172-56	28.26	Impayé cantine-garderie scolaire
2016	T 120	197.00	Impayé
2017	T 193	51.00	Impayé Fête patronale
2017	T 194	51.00	Impayé Fête patronale

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de cette liste de créances.

Suite à cette délibération, un mandat sera émis au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Admet en non-valeur la somme de 374.20 € selon l'état transmis arrêté à la date du 23/01/2019.

Vote : (dont 4 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 3 voix - Pour : 15 voix

### **2019 - 026 - Admissions en non-valeur 2019: Budget annexe Structure Multi-Accueil Les Pitious:**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Monsieur le Trésorier d'Aurillac Banlieue informe la commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvable et introuvables malgré les recherches.

Le tableau ci-dessous concerne l'admission en non-valeur de titres de recette pour un montant global de 46.90€

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

ANNEE	TITRE	MONTANT	OBJET
2016	R 126-1	46.90	Impayé crèche

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de cette liste de créances.

Suite à cette délibération, un mandat sera émis au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Admet en non-valeur la somme de 46.90 € selon l'état transmis arrêté à la date du 23/01/2019.

Vote : (dont 4 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 3 voix - Pour : 15 voix

### **2019 - 027 - Protection sociale des agents.**

Le Maire informe le Conseil que le décret n°2011-1474 paru le 10 Novembre 2011 donne à nouveau la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé/prévoyance de leurs agents (fonctionnaires et non titulaires).

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités, exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer au contrat de leurs agents :

- La contribution à priori sur tous les contrats qui auront été labellisés par des organismes agréés. : procédure de labellisation
- La contribution à un contrat négociés auprès des opérateurs (mutuelles, instituts de prévoyance ou assureurs) via une convention de participation souscrite après mise en concurrence.

Par ailleurs, l'intérêt de cette convention de participation est de mettre en concurrence des opérateurs afin d'engager une véritable négociation sur les prestations et d'obtenir des conditions tarifaires attractives.

De ce fait, le Centre de Gestion a décidé de s'engager dans une procédure de convention qui portera uniquement sur le risque prévoyance. Il propose aux collectivités de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités

Vu le Code des Assurances,

Vu la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 25,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération n°2018-18 DU 27/06/2018 du Centre de Gestion en date du approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

Vu l'avis du CT en date du 14 mars 2019 approuvant le choix de la convention de participation pour le risque prévoyance

Vu l'exposé du Maire

### **DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de gestion du Cantal va engager conformément à l'article 25 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Article 2 : sur la base des meilleures propositions retenues par la commission d'appel d'offres, un contrat dit convention de participation sera ensuite signé par le Président du Centre de Gestion. Notre collectivité adhérera à ce contrat si les conditions proposées lui semblent satisfaisantes.

Article 3 : La commune autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette consultation.

Vote : (dont 4 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

### Travaux

#### Compte-rendu de la Commission Cadre de Vie

*M. MURATET et M. MARGE font un point sur la réunion qui a eu lieu.*

*Le point sur la signalétique aux 4 chemins et au bourg a été abordé avec proposition de différents totems. 1 devis a été établi par la société Osmose et un autre va être demandé à l'entreprise SAVIGNOL.*

*Egalement, l'aménagement de la Côte de VERNIOLS a été abordé. La sécurisation pourrait être effectuée grâce à des chicanes (à voir avec le géomètre).*

*Il a également été question de sécuriser la Rue de la Cère, la Rue de la Réginie et sécuriser les passages piétons.*

*Egalement, il a été question de l'arrangement autour des terrains de Tennis pour éviter les cailloux.*

Information au Conseil : Affaire 64 140 251 EX : EXT BT GALAMY impasse de la Limite

#### **2019 – 028 - Marché à bon de commande pour les travaux de voirie 2019-2022 : autorisation de consultation.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'examen du dossier de consultation des entreprises concernant le marché à bon de commande pour les travaux de voirie 2019-2022, objet de la présente délibération.

Ce dossier fait ressortir un montant de travaux à l'entreprise égal à 100 000 € HT (120 000.00€ TTC) par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire :

- à signer le dossier de consultation des entreprises,
- à lancer la consultation d'entreprises sous forme de marché à procédure adaptée,
- à assurer le financement de la façon suivante :

Naucelles autofinancement et emprunt	100 000€ /an
TOTAL	100 000€ /an

- et généralement à signer tous documents nécessaires à la conclusion du marché.

Vote : (dont 4 pouvoirs) Abstention : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

*M. le Maire informe que cet avenant concerne le plancher du sonneur ainsi que son accès (échelle de meunier). Les travaux sont déjà faits.*

*M. LAVAL explique qu'il a discuté avec M. THERON et qu'il connaît les raisons pour lesquelles les travaux sont déjà effectués.*

#### **2019 – 029 - Approbation avenant n° 1 au marché – Lot n°1 Charpente :**



Monsieur le maire expose au conseil qu'il est nécessaire de prendre un avenant pour la reprise du balcon du sonneur qui était dégradé par le temps. Le montant du marché lot n° 1 passé avec l'Entreprise THERON se trouve augmenté de 2 959.00 € HT.

Il y a donc lieu d'établir un avenant à 2 959.00 € H.T.

M. le Maire présente cet avenant, établi pour ce montant par M. HOSTIER, maître d'œuvre.

Le conseil, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'avenant n°1 au marché lot n° 1 passé avec l'Entreprise THERON pour un montant de 2 959.00 € HT, portant le marché à 22 940.88 € HT.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer ledit avenant.

Vote : (dont 4 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

### **2019 – - Approbation avenant n° 1 au marché – Lot n°2 Couverture (ANNULEE):**

Monsieur le maire expose au conseil qu'il est nécessaire de prendre un avenant pour le dé-moussage et repasse sur le clocher non compris au marché et divers travaux. Le montant du marché lot n° 2 passé avec l'Entreprise AUBERT se trouve augmenté de (*en attente du chiffrage*) € HT.

Il y a donc lieu d'établir un avenant à € H.T.

M. le Maire présente cet avenant, établi pour ce montant par M. HOSTIER, maître d'œuvre.

Le conseil, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'avenant n°1 au marché lot n° 2 passé avec l'Entreprise AUBERT pour un montant de € HT, portant le marché à € HT.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer ledit avenant.

Vote : (dont 1 pouvoir) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 0 voix

### **Urbanisme, environnement, économie.**

### **2019 – 030 - Décision d'achat de parcelle au Bourg.**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'achat de la bordure de la parcelle AH117 qu'il envisageait d'acheter à l'indivision Brousse pour l'aménagement de la voie douce en direction de REILHAC.

Cette bordure représente 2013 m<sup>2</sup> serait vendue au prix de 1.50€ le m<sup>2</sup> soit pour un montant de 3 019.50 €

S'y ajouteront les frais de notaire (Office notarial B & B).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- considérant l'importance stratégique pour la commune d'acquérir cette parcelle idéalement située par rapport à la réalisation de la voie douce,

- approuve la proposition du maire d'acheter ce terrain,

- charge monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à cette démarche,

- et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget, opération 2100.

Vote : (dont 4 pouvoirs) Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix - Pour : 18 voix

### **2019 - 031 - Décision d'achat de parcelle à Veyrières.**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'achat de la parcelle AR78 à Veyrières qu'il envisageait d'acheter à M. COMBES Jean-Baptiste pour régulariser tous les délaissés qui ont été évoqués lors du dernier conseil. Il rappelle que Maître BERTHOMIEUX a la charge du dossier.

Cette parcelle mesure 930 m<sup>2</sup> serait vendue au prix de l'euro non recouvré.

S'y ajouteront les frais de notaire (Office notarial B & B).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- considérant l'importance pour la commune d'acquérir cette parcelle pour régulariser cette situation

- approuve la proposition du maire d'acheter ce terrain,

- charge monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à cette démarche,

- et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget, opération 2100.

Vote : (dont 4 pouvoirs) Abstention : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

### **2019 - 032 – Zone d'activité des 4 Chemins – Acquisition de Voirie/Espaces verts et incorporation au domaine public communal**

Par convention de concession devenue exécutoire le 12 janvier 1995, le District du Bassin d'Aurillac confiait à la SEM SEBA 15 l'aménagement d'un lotissement à usage d'activités, dit « Zone d'activités des Quatre Chemins » sur la Commune de Naucelles.

La SEM SEBA 15 ayant réalisé l'ensemble des missions techniques et administratives de la concession, celle-ci a obtenu quitus définitif du Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2016

Dans le cadre de la liquidation de cette zone d'activités, la SEM SEBA 15 a rétrocédé au concédant dénommé Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (ex District), l'ensemble des voiries, espaces verts et délaissés de ladite zone d'activités.

Cette zone d'activité étant située sur le territoire de la Commune de Naucelles, il convient pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac de céder, à la Commune de Naucelles, les parcelles situées sur son territoire.

Les parcelles formant la voirie, les espaces verts et les délaissés de la Zone d'Activités des Quatre Chemins, sont désignées comme suit :

Section	Numéro	Adresse	Nature	Surface totale
AO	75	Monteyli	Sol	00 ha 00 a 25 ca
AO	76	Monteyli	Agrément	00 ha 03 a 40 ca
AO	82	Monteyli	Agrément	00 ha 34 a 30 ca
AO	114	Monteyli	Voirie	00 ha 00 a 37 ca
AO	115	Monteyli	Voirie	00 ha 48 a 91 ca
Surface totale				00 ha 87 a 23 ca

Le prix de cession à la Commune de l'ensemble de ces parcelles a été fixé à l'euro non recouvré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser l'acquisition des parcelles cadastrées à la section AO numéro 75 (25 m<sup>2</sup>), 76 (340 m<sup>2</sup>), 82 (3430 m<sup>2</sup>), 114 (37 m<sup>2</sup>) et 115 (4891 m<sup>2</sup>) à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, pour le prix de l'euro non recouvré ;
- D'autoriser le classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées à la section AO, 75, 76, 82, 114 et 115, situées sur la « Zone d'activités des Quatre Chemins » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes formalités et à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : (dont 4 pouvoirs) Abstention : 3 voix - Contre : 0 voix - Pour : 15 voix

### Questions diverses

*M. le Maire donne quelques informations :*

- M. GASTON parle de la manifestation « AURILLAC EN SCENE » le 22 et le 23 Juin. Cette manifestation va attirer des grandes stars de la chanson française.
- Coté Transport, une alliance entre le Conseil Départemental et la CABA a eu lieu avec la création de 8 courses supplémentaires par jour sur Naucelles. Il faut faire passer une information aux habitants. L'arrêt se trouve sur la Place Commerciale.
- M. LAVAL pose la question de savoir où en est le résultat de l'analyse des boues pour les étangs.
- M. le Maire répond que l'analyse n'a pas encore été faite et que M. GARCELON viendra faire une intervention pour présenter ses résultats lors d'un prochain conseil.
- M. LAVAL signale que des parents d'élève lui ont signalé des classes surchargées.
- M. GASTON répond, que pour Mme l'inspectrice d'académie, la surcharge d'une classe se trouve au-delà de 30 élèves par classe.
- M. LAVAL demande quel est le critère pour choisir le secrétaire de séance.
- M. le Maire répond que cela se fait par ordre alphabétique.
- M. LAVAL répond que la Préfecture lui a répondu que la désignation devait se faire en début de séance.
- Pour M. POULHES, c'est bien le cas.
- Mme TOUZY signale que l'association NRJ Hand a été choisie au niveau de Naucelles pour organiser le Comité Régional.
- M. ARRESTIER la reprend en précisant qu'ils sont pour l'instant candidat et que rien n'a encore été décidé.
- M. ARRESTIER termine en annonçant que le parcours du cœur aura lieu le 7 Avril et qu'un vide-grenier est organisé par Dance and Co.

*La séance est levée à 21h50*

*Le secrétaire de Séance.  
Michel ARRESTIER*